

LIVRET D'ACCUEIL

promotion MARSEILLE 2019

Ce **livret d'accueil** fait partie d'un ensemble de documents d'accueil et d'informations prévus pour préparer votre entrée en formation.

Certains d'entre eux vous ont déjà été remis séparément :

- dates et contenus des 19 séminaires de la formation,
- convention de formation avec l'Ecole
- convention de stage pratique avec la structure d'accueil
- document d'aide à la rédaction des exposés.

1 L'Ecole Richard Cross

Historique

L'Ecole Richard Cross est une structure de formation consacrée à la pédagogie de la voix chantée en musiques actuelles amplifiées et à la pédagogie de la voix parlée en communication.

Initialement créée en 1998 par Richard Cross au sein du Studio des Variétés à Paris puis réouverte en structure indépendante à partir de 2005, l'Ecole Richard Cross dispose aujourd'hui de trois centres de formation situés à Paris, à Marseille et en Guadeloupe pour la Caraïbe.

Chaque centre dispense la formation FoVMACO permettant de préparer la certification professionnelle de **Formateur/trice vocal/e** (*titre enregistré par l'Ecole Richard Cross au Répertoire National des Certifications Professionnelles au niveau III (FR) & niveau 5 (EU) sous le code NSF 333 par arrêté du 28/07/2017 publié au Journal Officiel le 05/08/2017*).

Depuis 2005, l'Ecole a formé plus de 300 professeurs et inspiré l'ouverture d'une trentaine d'écoles autour de la voix en France et à l'étranger.

Depuis 2017, Richard Cross a mis en place une équipe de formateurs-associés qui travaillent à ses côtés pour assurer le bon déroulement des formations dans les différents centres de l'Ecole.

Vous pouvez retrouver le détail de l'offre de formation sur le site de l'Ecole : www.fovmaco.com/devenez-prof

Les valeurs pédagogiques

La pédagogie FoVMACO se décline en 7 points :

- **PÉDAGOGIE DE LA PERSONNE / PARCOURS UNIQUE**

On enseigne à une personne que l'on regarde avec attention et pour laquelle on va construire un chemin pédagogique unique. La *particularité* de la personne en face de nous est donc au centre de notre préoccupation de formateur.

- **PÉDAGOGIE PARTICIPATIVE / CONSTRUIRE ENSEMBLE**

Tenir compte des attentes et des demandes de la personne qui désire travailler sa voix. Rester attentif aussi bien au message verbal que non-verbal de l'élève. On construit *ensemble* le moindre exercice vocal pour l'aider à trouver sa liberté vocale.

- **PÉDAGOGIE OPTIMISTE / NÉS POUR BRUIER & BOUGER**

Le formateur vocal est un « *optimiste-né* » et part de l'a-priori que tout le monde peut avoir accès au parler et au chanter. Il cite Rousseau qui affirme que « *l'homme est naturellement chanteur et parleur* ». Et les dernières découvertes en neuro-pédagogie vont dans ce sens. Le cerveau de l'être humain est câblé pour spontanément bruer et bouger.

- **PÉDAGOGIE SYMBOLIQUE / FAIRE SENS**

Quand on a donné toutes les explications techniques et que, malgré de nombreux exercices, la voix continue d'avoir des « ratés », le formateur doit alors poser, après la question du « *comment* ça chante », la question du « *pourquoi* » ça chante.

- **PÉDAGOGIE DU PLAISIR / VIVRE SON CORPS**

Le chant nous redonne accès au corps. Les spécialistes du cerveau nous expliquent que la joie permet de mieux apprendre. L'exercice du chant et de la parole passe donc par une grande *euphorie physique et psychique* : aussi bien le corps que la tête doivent vibrer de *plaisir*.

- **PÉDAGOGIE SOCIALE / ALLER VERS LES AUTRES**

Chanter nous ouvre vers les autres, chanter « ensemble » permet de retrouver le partage de valeurs communes. Et si cela fait du bien pour soi, cela veut dire que cela fait du bien à la société. Chanter a donc un impact social.

- **PÉDAGOGIE DU DÉPASSEMENT / TROUVER SA PLACE**

Chanter nous tire vers le haut. Chanter, c'est explorer et repousser certaines limites de sa voix. C'est grandir par rapport à soi-même et retrouver *sa bonne place* dans l'univers des autres et du monde.

L'équipe pédagogique

L'animation des séminaires 1.1 à 9.2 est prioritairement assurée par le responsable régional. L'animation du séminaire 10 ainsi que l'accompagnement & la correction de vos devoirs sont assurés par Richard Cross :

- Richard CROSS direction pédagogique & IDF
- **Séverine PARENT** responsable Marseille
- José Gérard TOUCET responsable Caraïbe
- David DAUGE supervision vocale toutes régions
- Benjamine GIROLAMI formatrice-associée
- David FLICK formateur-associé
- David JEAN formateur-associé
- Edwige CHANDELIER formatrice-associée
- Guillaume COIGNARD formateur-associé
- Julien BAUDRY formateur-associé
- Mark MARIAN formateur-associé
- Olivier TRONQUET formateur-associé

2 Le déroulement de la formation

Orchestra Pro

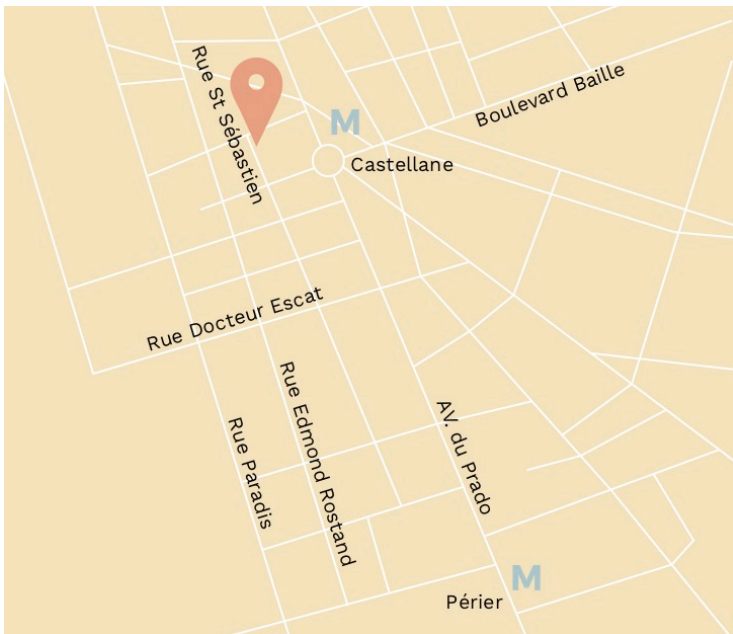
Tous les séminaires se déroulent dans les locaux d'Orchestra Pro, situés 8 rue Saint Sébastien, 13006 Marseille. Tél. : 04 84 25 50 24 - www.orchestra-pro.com

Les dates et horaires de chaque séminaire sont communiqués dans le Programme de la formation (document remis en amont).

Pour le respect du groupe et des professeurs, merci d'être ponctuels !



Plan d'accès :



• Réseau ferré :

- Castellane
métro ligne 1 et 2

- Castellane
tramway T3

• Bus :

- B1, 18, 19, 41, 50, 54, 73,74.

- Car Treize

Pour les moments de pause, une machine à café ainsi que des distributeurs de boissons sont à votre disposition dans les locaux de Orchestra Pro.

Pour le déjeuner de midi, le quartier Castellane offre un choix varié de restauration avec une gamme de prix adaptée à toutes les bourses.

Séminaires présentiels, stages pratiques et exposés écrits

Comme vous avez pu le voir dans le document **Programme de formation** et dans votre **Convention de formation**, la formation alterne chaque mois entre :

- formation théorique en
 - **18 séminaires présentiels** découpés sur 9 mois en tranches de 3 jours : séminaire X.1 le lundi-mardi & séminaire X.2 le mercredi
 - **1 séminaire présentiel** de 3 jours le dernier mois de la formation (décembre 2019).
- formation pratique sur **9 stages pratiques** à organiser chaque mois sur une 4^e *journalée à choisir par le stagiaire* pour se mettre en situation pédagogique, face à un ou plusieurs élèves, suite aux différentes thématiques abordées dans les séminaires X.1 du lundi-mardi et X.2 du mercredi. L'École Richard Cross fournit une **Convention de stage** à co-signer avec la structure qui vous accueille pour cette *journalée autonome*.
- rédaction de **18 exposés écrits** chez soi au rythme de **2 exposés par mois** pour raconter son expérience pédagogique des thématiques abordées dans les séminaires X.1 du lundi-mardi et X.2 du mercredi. Un document intitulé **Aide à la rédaction des exposés** vous est remis au moment de votre entrée en formation pour vous guider précisément dans ce travail. Les exposés sont corrigés par vos formateurs afin que vous puissiez, au fur et à mesure de la formation, ajuster vos connaissances, vos compétences et vos savoir-faire pédagogiques.

Ces trois modalités de travail (*séminaire présentiel, stage pratique, exposé écrit*) se combinent dans le cadre de votre **évaluation continue** afin d'obtenir votre **Attestation de fin de formation**.

Binôme de travail

Pour vous permettre d'aborder et d'exploiter au mieux les modalités d'apprentissage mises en place lors de la formation, l'École Richard Cross vous engage à constituer des **binômes de travail entre stagiaires** dès votre entrée en formation. Cela vous permettra de multiplier vos occasions de mises en pratique, vocale et pédagogique.

Supports pédagogiques

Des **articles**, **supports visuels** & **bibliographie**, composés spécialement pour synthétiser les apports transmis dans chaque séminaire, sont mis en ligne sur une plateforme internet, accessible grâce à des codes d'accès qui vous sont communiqués individuellement.

L'accompagnement individuel et collectif tout au long de la formation

Vous avez la possibilité, à tout moment, de contacter vos formateurs pour **un suivi personnalisé** (par skype, mail ou téléphone).

Un **groupe privé de discussion** est également mis en place sur Facebook : www.facebook.com/groups/pedagogierichardcross. Vous y êtes automatiquement inscrit au moment de votre entrée en formation. Ce groupe, qui rassemble le réseau national des formateurs.trices vocaux.ales FoVMACO est un lieu d'échanges d'informations pédagogiques et professionnelles. Il constitue aussi un espace privilégié pour engager, au fil de la formation, des discussions collectives entre stagiaires et entre stagiaires et formateurs.

Préparation du titre **Formateur.trice vocal.e** homologué par l'Etat

A la fin de la formation, vous avez la possibilité de vous inscrire en vue de passer l'examen de **certification** « **Formateur/trice vocal/e** ». Le passage de la certification en janvier 2020 est **obligatoire pour les stagiaires ayant obtenu un financement institutionnel**.

Règlement intérieur

Préambule

Article 1 – Objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une action de formation organisée par L'Ecole Richard Cross. Un exemplaire est remis à chaque

stagiaire. Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée. Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

Règles d'hygiène et de sécurité

Article 2 – Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- de toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation, soit par le constructeur ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'Ecole Richard Cross et/ou le responsable en charge des locaux où se déroule la formation.

Article 3 – Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux où se déroule la formation. Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'Ecole Richard Cross ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'Ecole Richard Cross et/ou le responsable en charge des locaux où se déroule la formation.

Article 4 – Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation. Les stagiaires auront accès lors des pauses aux postes de distribution de boissons non alcoolisées.

Article 5 – Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte des locaux où se déroule la formation.

Article 6 - Accident

Le stagiaire victime d'un accident - survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la direction de l'Ecole Richard Cross.

Le responsable de l'Ecole Richard Cross entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de sécurité sociale compétente.

Discipline Générale

Article 7 - Assiduité du stagiaire en formation

- Article 7.1. - Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'Ecole Richard Cross.

Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

- Article 7.2. - Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'Ecole Richard Cross et se justifier. De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont le financement est pris en charge par les Organismes Paritaires et/ou Pôle Emploi – s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

- Article 7.3. - Formalisme attaché au suivi de la formation

Les stagiaires sont tenus de signer une attestation de présence au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation. Ils reçoivent en retour un exemplaire de cette attestation pour la transmettre, selon le cas, aux employeurs/administrations ou aux organismes qui financent l'action de formation.

A l'issue de l'action de formation - sous réserve qu'ils aient été présents à l'ensemble des séminaires, à l'ensemble des stages pratiques et qu'ils aient rédigé l'ensemble des exposés pédagogiques - les stagiaires se voient remettre une **attestation de fin de formation**. Il leur sera demandé de répondre à plusieurs questionnaires afin d'évaluer l'action : **questionnaire à chaud** à la fin de la formation et **questionnaire à froid** dans l'année suivant la formation.

Article 8 – Accès aux locaux de formation

Sauf autorisation expresse de la direction de l'Ecole Richard Cross, le stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ;
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ;
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

Article 9 - Comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et garantissant le bon déroulement de la formation.

Article 10 – Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la direction de l'Ecole Richard Cross, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite. Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.